

# TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être adressées par mail à l'adresse : [reclamationespaceconduite@gmail.com](mailto:reclamationespaceconduite@gmail.com) à l'attention de Brice, médiateur.

L'auto-école s'engage à répondre dans un délai de 5 jours ouvrés après réception du mail.

A défaut de solution amiable, l'élève peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L. 612-1 et suivants et R. 612-1 et suivants du code de la consommation à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant à l'école de conduite, relatif au présent contrat.

Vous pouvez saisir directement le Médiateur de MOBILIANS en vue d'une résolution amiable.

Les consommateurs doivent transmettre leurs demandes de médiation :

- soit par courrier postal, à l'adresse : M. le Médiateur de Mobilians, 43 bis route de Vaugirard - CS 80016 -92197 Meudon CEDEX,
- soit par courriel à l'adresse [mediateur@mediateur-mobilians.fr](mailto:mediateur@mediateur-mobilians.fr) ,
- soit sur son site internet : [www.mediateur-mobilians.fr](http://www.mediateur-mobilians.fr).